

226C1217  
FR0013153541-FS0698

4 août 2026

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**MAISONS DU MONDE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 août 2026, la société Teleios Capital Partners LLC<sup>1</sup> (Baarerstrasse 12, 6300 Zug, Suisse), agissant pour compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 juillet 2026, les seuils de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société MAISONS DU MONDE et détenir, pour le compte desdits fonds, 11 290 397 actions MAISONS DU MONDE représentant autant de droits de vote, soit 1,38% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

|                                               | <b>Actions et droits de vote</b> | <b>% capital et droits de vote</b> |
|-----------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| Teleios Global Opportunities Master Fund, Ltd | 9 444 002                        | 1,15                               |
| The Washington University                     | 1 846 395                        | 0,23                               |
| <b>Total Teleios Capital Partners LLC</b>     | <b>11 290 397</b>                | <b>1,38</b>                        |

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société MAISONS DU MONDE<sup>3</sup>.

A cette occasion, le fonds Teleios Global Opportunities Master Fund, Ltd a déclaré avoir franchi individuellement les mêmes seuils.

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Igor Kuzniar, lequel a précisé ne pas détenir de titres MAISONS DU MONDE à titre personnel.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 819 366 150 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment communiqué de presse de la société MAISONS DU MONDE en date du 31 juillet 2026.